PREVISUD
Organisme de formation en prévention · Audit · Conseil
Certifié Qualiopi · Actions de formation

E3 Habilitation électrique B1(V) B2(V) BR BC BE

Personnel électricien basse tension — Formation initiale — NF C 18-510 — Inter / Intra-entreprise

Durée	Format	Public	Effectif max	Prérequis	Modalité
21 heures	3 jours	Électriciens BT	10 personnes	Connaissances en électricité	Inter / Intra

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser les dangers d'origine électrique et les mesures de prévention associées
- Situer les rôles et les limites des symboles B0, H0(V), B1(V), B2(V), B2V Essai, BR, BC et BE
- Réaliser une consignation et une déconsignation en basse tension (BC)
- Réaliser des travaux hors tension et au voisinage, en tant qu'exécutant ou chargé de travaux (B1, B2)
- Mener une intervention BT générale (BR) et des opérations spécifiques : essais, mesurages, vérifications, manœuvres (BE)
- Rédiger et exploiter les documents d'habilitation et réagir en cas d'accident corporel ou d'incendie

Déroulé pédagogique

Durée	Phase	Contenu	Méthode
Jour 1 — 7 heures			
30 min	Accueil	Présentation du formateur et des stagiaires, recueil des activités électriques exercées, objectifs et déroulé, QCM de positionnement	Participatif, QCM
1h00	Électricité et régimes	Grandeurs électriques, domaines de tension et leurs limites, régimes de neutre (TT, TN, IT) et protection des personnes	Exposé interactif
1h30	Dangers de l'électricité	Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlures, arc électrique. Analyse d'accidents, principes généraux de prévention	Exposé illustré, analyse de cas
1h00	Réglementation	Art. R.4544-1 et suivants du Code du travail, norme NF C 18-510, rôle de l'employeur, titre d'habilitation, carnet de prescriptions. Acteurs : chargé d'exploitation, de consignation, de travaux, d'intervention	Exposé, questions/réponses
1h00	Symboles d'habilitation	Symboles B0 - H0(V), B1(V), B2(V), B2V Essai, BR, BC, BE Essai, Mesurage, Vérification, Manœuvre : opérations autorisées et limites	Exposé, étude de titres d'habilitation
1h00	Zones et balisage	Zones d'environnement électrique, distances limites, prescriptions associées aux travaux au voisinage, balisage et signalisation	Exposé illustré, étude de plans
1h00	Matériels et protections	Classes de matériel, indices de protection, EPI (gants isolants, écran facial, vêtements), EPC (nappes, écrans, balisage), outillage isolé, vérificateur d'absence de tension, contrôle avant usage	Démonstration, manipulation
Jour 2 — 7 heures			
30 min	Rappel	Retour sur les acquis du jour 1, questions	Participatif

Durée	Phase	Contenu	Méthode
1h30	Consignation BC	Étapes de la consignation : séparation, condamnation, identification, vérification d'absence de tension, mise à la terre et en court-circuit. Attestation de consignation, déconsignation	Exposé, démonstration sur platine
1h00	Travaux B1 / B2	Travaux hors tension et au voisinage : rôles de l'exécutant et du chargé de travaux, préparation, autorisation de travail, avis de fin de travail	Exposé, étude de cas
1h30	Intervention BR	Interventions BT générales : dépannage, connexion, mise en sécurité, procédures, cas des installations photovoltaïques	Exposé, démonstration
1h00	Opérations BE	Essais, mesurages, vérifications et manœuvres. Appareils de mesure et catégories de mesurage, documents associés	Exposé, manipulation
1h30	Mises en situation	Consignation et déconsignation sur platine pédagogique, rédaction des documents	Exercices pratiques en sous-groupes
Jour 3 — 7 heures			
30 min	Rappel	Retour sur les acquis du jour 2, questions	Participatif
1h00	Accident et incendie	Conduite à tenir en cas d'accident corporel et en cas d'incendie dans un environnement électrique	Exposé, échanges
1h30	Mises en situation	Intervention BR, mesurages et vérifications BE, travaux au voisinage : préparation, réalisation, documents	Exercices pratiques en sous-groupes
2h30	Évaluation pratique	Mises en situation évaluées individuellement, selon les symboles visés	Mises en situation, grille d'observation
45 min	Évaluation théorique	QCM de fin de formation et correction collective	QCM individuel
45 min	Bilan	Restitution individuelle, remise du carnet de prescriptions, questionnaire de satisfaction	Échanges
21h00	TOTAL		

Pauses hors temps de formation. À l'issue de la formation, PREVISUD transmet à l'employeur, pour chaque stagiaire, un avis favorable ou défavorable et les symboles d'habilitation proposés, conformément à la norme NF C 18-510. La formation ne vaut pas habilitation : le titre d'habilitation est établi et signé par l'employeur (art. R.4544-10). Lorsque l'habilitation autorise des opérations au voisinage de pièces nues sous tension, sa validité est subordonnée à la détention par le travailleur d'une attestation d'absence de contre-indications médicales (art. R.4544-10 et R.4544-11-1, décret n° 2025-355 du 18 avril 2025, en vigueur depuis le 1er octobre 2025).

Moyens pédagogiques

- Support de présentation illustré, extraits de la norme NF C 18-510 et de la brochure INRS ED 6127.
- Platines pédagogiques et matériel électrique (appareillage BT, maquettes) pour la consignation, l'intervention et les mesurages.
- Équipements de protection individuelle et collective : gants isolants, écran facial, vérificateur d'absence de tension, dispositifs de condamnation et de mise à la terre, nappes et écrans, matériel de balisage, appareils de mesure.
- QCM de positionnement et QCM de fin de formation issus de la banque de questions PREVISUD (niveau électricien BT), grille d'évaluation pratique individuelle par symbole.
- Livret mémento sur l'habilitation électrique remis à chaque stagiaire, faisant office de carnet de prescriptions selon la norme NF C 18-510.

Profil formateur

Profil formateur

Formateur en prévention du risque électrique, justifiant d'une expérience professionnelle significative en électricité et d'une pratique régulière de l'animation de formations à l'habilitation électrique en entreprise.
Maîtrise de la norme NF C 18-510 (édition 2012, amendements A1 et A2) et des articles R.4544-1 et suivants du Code du travail.

Suivi administratif

Modalités d'évaluation et suivi

Évaluation théorique : QCM de positionnement en début de formation et QCM de fin de formation (banque de questions PREVISUD, niveau électricien BT), corrigé avec les stagiaires.
Évaluation pratique individuelle lors des mises en situation, sur grille d'observation par symbole visé.
À l'issue de la formation, PREVISUD transmet à l'employeur, pour chaque stagiaire, un avis favorable ou défavorable et les symboles d'habilitation proposés, conformément à la norme NF C 18-510. La formation ne vaut pas habilitation : le titre d'habilitation est établi et signé par l'employeur (art. R.4544-10).
Lorsque l'habilitation autorise des opérations au voisinage de pièces nues sous tension, sa validité est subordonnée à la détention par le travailleur d'une attestation d'absence de contre-indications médicales (art. R.4544-10 et R.4544-11-1, décret n° 2025-355 du 18 avril 2025, en vigueur depuis le 1er octobre 2025).
Recyclage recommandé tous les 3 ans par la norme NF C 18-510, et chaque fois que nécessaire : changement de fonction ou d'employeur, interruption prolongée de la pratique, évolution des installations ou des méthodes de travail, restriction médicale (INRS ED 6127).
Certificat de réalisation. Feuille d'émargement signée par demi-journée par chaque stagiaire et le formateur. Questionnaire de satisfaction remis en fin de formation. Formation déclarée au passeport de prévention du stagiaire selon les modalités en vigueur.

Accessibilité PSH

Informations sur l'accessibilité

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. PREVISUD s'attache à donner à tous les mêmes chances d'accéder à la formation et de maintenir l'emploi.
Toute situation de handicap ou tout besoin d'adaptation signalé en amont fera l'objet d'une adaptation pédagogique concertée avec le référent handicap de PREVISUD : Antoine Yvorra — info@previsud.fr — 09 67 36 66 00, qui pourra si nécessaire se coordonner avec l'entreprise cliente.
La partie pratique peut être aménagée (observation, démonstration adaptée) afin que chaque participant puisse suivre la formation dans les meilleures conditions.

Modalités d’inscription et délais d’accès

Inscription et accès

L'inscription à cette formation s'effectue de manière simple et directe : les participants s'inscrivent auprès de leur responsable hiérarchique ou du coordinateur de formation de l'entreprise, qui transmet la demande à PREVISUD.

Toute situation de handicap ou besoin d'adaptation est à signaler au moment de l'inscription, afin de mettre en place les aménagements nécessaires et garantir une accessibilité optimale.

Nous demandons aux commanditaires de la formation de communiquer à PREVISUD les risques spécifiques de l'entreprise afin de contextualiser la formation, et de transmettre aux participants nos coordonnées de contact, afin que ceux-ci puissent, s'ils le souhaitent, nous transmettre directement et en toute confidentialité toute information utile.

Délai d'accès : la formation peut être organisée sous 15 jours ouvrés à compter de la validation de l'inscription, sous réserve de disponibilité des formateurs et du calendrier convenu avec le client.

Tarif : nous consulter. Demandez un devis à info@previsud.fr ou via le formulaire de contact sur notre site.

Pour une inscription à titre individuel (particulier), merci de nous contacter directement à info@previsud.fr ou au 09 67 36 66 00.

Références réglementaires : Art. R.4544-1 et suivants du Code du travail (décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010, modifiés par le décret n° 2025-355 du 18 avril 2025) · Arrêté du 26 avril 2012 (normes applicables aux opérations sur les installations électriques) · Norme NF C 18-510 (2012), amendements A1 et A2 — compilation de juin 2023 · INRS ED 6127 « L'habilitation électrique » · Exonéré de TVA (Art. 261-4-4° CGI)